L’arbitrage vidéo arrive



L’Association américaine de golf (**USGA**) et le Royal & Ancient (**R&A**) ont annoncé l’introduction de l’arbitrage vidéo sur les circuits mondiaux. En parallèle, les téléspectateurs ne pourront plus signaler une infraction de leur canapé.

Exit les télécommandes inquisitrices ! L’arbitrage des (télé)spectateurs sur les compétitions de golf est révolu. Huit mois après **la retentissante affaire Lexi Thompson**, l’USGA et le Royal & Ancient ont adopté une série de règles visant à empêcher définitivement l’intervention du public dans l’arbitrage des principaux circuits.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2018, deux grandes mesures seront adoptées : un arbitrage vidéo officiel sera mis en place sur chaque tournoi du PGA Tour, LPGA Tour, European Tour et Ladies European Tour. Un ou plusieurs arbitres seront chargés de surveiller les images officielles et pourront intervenir rapidement en cas de litige vidéo. Dans le même temps, les messages, coups de téléphones, pigeons voyageurs, mails et autres interventions des spectateurs **ne seront plus pris en compte dans les décisions arbitrales.**

Éviter l’arbitrage amateur

«La vidéo est une problématique tellement importante dans le sport aujourd’hui que nous nous devions d’effectuer des modifications dès à présent, en amont des changements prévus en 2019» a expliqué David Rickman, directeur exécutif du R&A. En avril dernier, Lexi Thompson avait été pénalisée pour avoir légèrement avancé sa balle avant de putter lors du dernier tour du ANA Inspiration (qu’elle perdra). Cette pénalité était survenue 24 heures après les faits, suite à l’envoi d’un mail par un téléspectateur aux organisateurs du LPGA Tour.

À noter que si l’arbitrage vidéo tentera d’apporter plus d’équité dans les cas litigieux, il ne pourra en revanche se baser *«que sur les images officielles diffusées par la télévision»* et non sur les vidéos tournées au smartphone et partagées par exemple sur les réseaux sociaux.

L’USGA et le R&A ont également décidé de supprimer la pénalité de deux

coups pour *«carte mal signée suite à une autre pénalité»*, si et seulement si le joueur n'était pas au courant de la pénalité en question. Une modification initialement prévue dans les nouvelles règles attendues pour 2019, mais qui entrerera en vigueur dès le 1er janvier 2018 sous la forme d'une règle locale.

Source de l'article : **l'Equipe**